LES ÉPICURIENNES DE BELLEY

02

◆:

✓ FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE

AU





05 octobre 2024

Règlement du concours amateur

"La gastronomie : tout un apprentissage!" en partenariat avec la Fondation Paul Bocuse















Règlement du concours amateur 2024 - "Dessert de famille en duo"

Les Épicuriennes de Belley - festival de la gastronomie 36° édition sur le thème "La gastronomie : tout un apprentissage !"

Quatre jours de fête, de partages et de dégustations autour du thème de l'apprentissage : des démonstrations, des ateliers, des conférences, le traditionnel marché des terroirs et le Grand buffet convivial.

Le festival est ouvert à tous les curieux et gourmands, amateurs comme professionnels.

Modalités du concours

Thème: Dessert de famille en duo

Article 1

Du 18/07/24 au 05/10/24 inclus, la Ville de Belley organise « Le concours amateur des Épicuriennes de Belley » dont le règlement est accessible sur www.belley.fr.

Article 2

Pour participer, les candidats doivent se rendre sur le site Internet (lien direct : https://vu.fr/xCiF) entre le 18/07/24 et le 09/09/24 pour télécharger un formulaire. Ils devront ensuite le remplir, soumettre leur recette de pâtisserie, son histoire en quelques lignes et les photos du dessert réalisé et du duo qui concourt (visuels de bonne qualité (.jpg, entre 1 et 4 MO) et renvoyer le tout à epicuriennes@belley.fr.

Les recettes validées par l'organisateur seront soumises aux votes d'un jury qui se réunira le 10/09/2024 pour les sélections des deux duos de finalistes qui devront reproduire leur recette en public samedi 5 octobre 2024.

Les recettes devront correspondre au thème. Le concours amateur est consacré cette année aux desserts de famille, aux recettes qui se transmettent de génération en génération.

Il suffira de constituer un duo et de candidater avec la recette emblématique et incontournable des repas familiaux.
Ce concours amateur met en lumière non seulement les délicieuses recettes concoctées par les candidats, mais aussi les histoires qui les accompagnent.

Le récit :

- Les participants devront écrire un texte de maximum 400 mots (équivalent à une page A4 recto) pour décrire l'histoire de leur recette,
- Pourquoi cette recette vous tient-t-elle à cœur?
- La préparez-vous pour des occasions particulières?
- Quel souvenir évoque-t'elle?
- ...

La recette:

- Réaliser un dessert pour 6 personnes minimum
- Choix libre de la vaisselle ou du contenant à fournir



Règlement du concours amateur 2024 - "Dessert de famille en duo"

Seules les recettes personnelles non publiées dans un livre ou dans un autre site seront prises en compte. Toute recette n'appartenant pas à son auteur (vol de photos et de recettes récupérées sur des blogs) sera immédiatement interdite de publication. L'utilisation des recettes et des visuels fournis par les participants ne pourront donner lieu à une quelconque rémunération ou droits d'auteur.

Les participants acceptent la diffusion de leurs textes, photos, vidéo et nom sur tous les supports édités par la Ville de Belley pendant et suite au concours.

Article 3

- Manche 1: Du 18/07/24 au 09/09/24 inclus, les candidats envoient leur candidature. Un jury, composé d'amateurs et professionnels de la cuisine pâtisserie, déterminera le 10/09/24 les 2 duos finalistes, d'après les critères techniques et visuels présentés par les candidats. Les recettes déposées sans photo ne seront pas retenues.
- Manche 2: Les 2 duos finalistes participeront à la finale qui se déroulera pendant le festival des Épicuriennes de Belley, samedi 05/10/24. En finale, 2 heures leur seront accordées pour qu'ils réalisent en direct et face au jury la recette du dessert avec laquelle ils auront candidaté.

Du matériel sera mis à disposition pour la finale : pour chaque duo, un plan de travail, un point d'eau, un point d'électricité, un frigo, des plaques à induction, un four, un robot pâtissier.

Les candidats devront apporter leur propre petit matériel et leurs propres ingrédients nécessaires à la réalisation de leurs créations culinaires. Ils ont également le droit de venir avec tout leur matériel et les ingrédients déjà pesés s'ils le souhaitent.

Un critère de notation sur l'approvisionnement en produit local sera intégré. Les frais de transport seront à leur charge.

Après dégustation et appréciation des recettes, le jury déterminera, à l'issue de la finale, le gagnant du concours.

La participation est strictement nominative. Ils ne peuvent en aucun cas candidater pour le compte d'autres participants. Les binômes peuvent, en revanche, déposer plusieurs recettes.

Les gagnants seront informés sur site directement et recevront leur lot en mains propres.



Règlement du concours amateur 2024 - "Dessert de famille en duo"

Article 4

Les prix sont les suivants :

1^{er} prix (valable pour le duo)

- 2 bons repas dans les restaurants et brasseries Bocuse offerts par la Fondation Paul Bocuse - valeur 100 €
- Chèques cadeaux chez les commerçants de Belley offerts par l'UCAB – valeur 200 €
- Une malette comprenant Le Tube De Buyer, offert par la Maison Prémillieu valeur 95 €
- Un plat à dessert en porcelaine offert par Perle de KaOlin - valeur 40 €
- Un livre de cuisine/gastronomie offert par la librairie Entre Parenthèses - valeur 35 €
- 2 tabliers de chef Paul Bocuse offerts par la Fondation Paul Bocuse valeur 20 € pièce
- Un lot de boissons de la gamme Henri-Marie offert par la Société nouvelle Kario – valeur 25 €

2º prix (valable pour le duo)

- 2 places de spectacles à L'Intégral (saison 2024/2025) offertes par la Ville de Belley valeur 60 €
- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes - valeur 40 €
- Un lot de boissons de la gamme Henri-Marie offert par la Société nouvelle Kario - valeur 25 €

Ces dotations, remises sur site, ne sont ni échangeables, ni négociables, ni remboursables, ni revendables. Les dotations sont susceptibles d'être modifiées (valeur de la dotation conservée).

Article 5

Le règlement de ce concours est disponible sur www.belley.fr.

Il peut-être envoyé au format papier à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Ville de Belley – pôle culture - 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley.

Article 6

Ce concours est **réservé aux amateurs** non diplômés en cuisine ou pâtisserie (y compris CAP passé en candidat libre), mineurs et majeurs, avec ou sans lien de parenté.

Les participants s'engagent à se rendre disponibles samedi 5 octobre 2024 s' ils sont sélectionnés. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner de nouveaux finalistes en remplacement des candidats ne pouvant, pour un imprévu, participer à l'épreuve du 5 octobre 2024. Les candidats absents à l'épreuve sont considérés comme ayant renoncé à leurs lots, qui seront donc remis en jeu.



Règlement du concours amateur 2024 - "Dessert de famille en duo"

Article 7

Les données à caractère personnel concernant les participants au jeu-concours sont collectées directement par la Ville de Belley via le formulaire d'inscription. Elles sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnants, l'attribution des lots, à défaut de quoi la participation du participant ne pourra être prise en compte.

Ces informations sont destinées à la Ville de Belley. A ce titre, la collectivité agit en tant que Responsable de traitement et est donc responsable du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel réalisés par la Ville de Belley.

Les données concernées sont :

- Nom(s) et prénom(s);
- Adresse postale;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse mail des candidats et de la personne responsable du mineur candidat.
- Pour les mineurs, la date de naissance est également demandée.

Nous ne collectons aucune donnée sensible comme la religion, l'appartenance syndicale, les origines raciales et ethniques, les condamnations pénales ou les données relatives à la santé.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, la Ville de Belley conserve les données vous concernant 5 ans à compter

de la fin du concours. Les données sont transmises uniquement aux services internes de la Ville de Belley. Cette dernière ne communiquera jamais vos données à des tiers ou à des organismes externes sans votre accord express.

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante: rgpd@belley.fr ou à l'adresse suivante, en précisant le nom du concours : Service culture

11 boulevard de Verdun 01300 BELLEY

Enfin, et à toutes fins utiles, tous les détails relatifs à la politique de la Ville de Belley en matière de collecte et de traitement des données est accessible, sur demande. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/agir.



Règlement du concours amateur 2024 - "Dessert de famille en duo"

Ce règlement est déposé chez Maître ANTHOINE – 39 rue Jean-Pierre Veyrat 73000 CHAMBERY

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort du commissaire de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois après la clôture du jeu. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exi-gent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

